

Balgau
28/11 et 5-12-19/12, à 17h45
place de l'église, «La Féerie
des Granges de l'avent»,
spectacles de magie, théâtre,
et contes. Entrée libre

Freland
13/11 au 1000 Club, vente de
pâtisseries au profit d'une oeuvre
caritative

Mooslargue
24/11 à 14h à la salle polyvalente,
après-midi «**Contes en musique**»
organisé par Largu'En Ciel suivi
d'un goûter.

Ranspach-le-Haut
21/11 à partir de 11h30, Fête de la
choucroute au foyer-club.

Steinbach
6 et 7/11 de 14h à 18h à la Caserne
des pompiers et au foyer, exposition
«Talents et Hobbies» organisée par
l'Association du Foyer. Entrée libre

Uffholtz
Du 1er au 24/12, Festival «les fenêtres
de l'avent» dans les rues du village.
Entrée libre - Plus d'infos :
www.24fenetres.fr

Valdieu-Lutran
Le 21/11 à 12h à l'AEP, repas carpe
frite suivi de l'organisation du
Téléthon.

**Fédération départementale
des foyers-clubs du Haut-rhin**
4, rue des Castors / 68200 Mulhouse
Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34
www.fdfc68.org/ / fdcf68@mouvement-rural.org

Ce que prévoit la réforme en 2014

Les 3 principaux objectifs de la réforme :

1. Simplifier et alléger l'architecture territoriale

- Création d'un pôle départements-région avec l'élection au suffrage direct pour 6 ans de conseillers territoriaux (en remplacement des conseillers généraux et régionaux)

- Création d'un pôle communes-intercommunalité avec l'achèvement d'ici juin 2013 de la couverture intercommunale du territoire national. La possibilité de créer des «pays» sera abandonnée et ceux existants se rapprocheront des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunal) à fiscalité propre.

2. Renforcer la démocratie locale

L'élection des conseillers intercommunaux se fera par le biais des élections communales avec système de fléchage. Chaque commune aura un délégué intercommunal avec un maximum de 50% de sièges (au sein de l'EPCI) attribués à une commune.

3. Création de métropoles

Dans un contexte hypercompétitif, la réforme prévoit de renforcer le «fait urbain» par la création de métropole : ensemble cohérent de plus de 500 000 habitants, transfert de compétences des départements et régions. Par ailleurs des «pôles métropolitains» pourront également voir le jour pour fédérer des actions d'intérêt commun menées sur un large périmètre.

Pour en savoir plus :
<http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites>



Chers adhérents, chers amis,

En ce début de l'Avent, deux visages du monde associatif :

- Le premier, rassurant par son dynamisme avec trois manifestations originales de nos associations adhérentes :
 - o La première, à l'initiative du Foyer de Fréland, au travers de sa crèche vivante,
 - o La deuxième, à l'initiative du Foyer Saint Erasm de Uffholtz, au travers du 10^{ème} festival des Fenêtres de l'Avent,
 - o La troisième, à l'initiative du Foyer-Club de Balgau, au travers de la 3^{ème} édition de « la féerie des granges de l'Avent »,

Ces trois manifestations sont le fruit de l'imagination et de la motivation d'associations qui réussissent à mobiliser la population autour d'un événement original participant ainsi à l'animation de leur village.

- Le deuxième, inquiet par le désengagement financier continu de l'Etat et la réforme annoncée des collectivités territoriales prévue en 2014. Les relations entre les collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'en trouveront profondément modifiées avec un risque pour le soutien aux projets associatifs d'intérêt général. Soyons vigilants et restons mobilisés ! Bien sincèrement

Patrick Ravinel
Président

2014 : DES TERRITOIRES EN MOUVEMENT

La crise n'a pas épargné le secteur associatif pourtant plus que nécessaire en ces temps de repli sur soi et d'urgence sociale. Les associations licencient dans le silence de l'opinion publique, conséquence de coupes de subvention décidées en haut lieu. Financé par moitié par les finances publiques et par autre moitié par la vente de services aux usagers, par le don et le mécénat et par le produit des cotisations, ce secteur économique représente un budget consolidé de 65 milliards d'euros par an. Les désengagements répétés de l'Etat et la recomposition annoncée des collectivités territoriales prévue en 2014 doivent questionner nos élus locaux sur la teneur des relations à avoir avec le milieu associatif.

Suite p. 2 et 3

→ Edito	p. 1	→ Agenda, Infos+	p. 4
→ 2014 : Des territoires en mouvement	p. 1, 2, 3	→ Noël dans le réseau	p. 5, 6

Les relais de l'Etat

Ces dernières années, les collectivités territoriales ont pris le relais en soutenant fortement les actions portées par les associations. Ceci s'est notamment traduit par un développement de ces dernières de 2,5 % du PIB. Ce fut particulièrement le cas des Conseils généraux qui représentaient 1/10 du financement du secteur. Au final, l'Etat ne représentait plus que 12 % des apports face aux 28 % portés par les collectivités territoriales. Le resserrement des crédits auquel nous assistons aujourd'hui entraîne la fin de ce modèle et chaque baisse de 1 % des aides représente 325 millions d'euros en moins pour le financement du secteur associatif !

2014 et la réforme des collectivités

Dans ce contexte, la réforme des collectivités territoriales risque de bouleverser les fondements du partenariat pouvoirs publics-associations. La suppression de la clause de compétence générale interdira le financement croisé d'actions utiles au territoire. La suppression de la taxe professionnelle et la baisse de l'autonomie financière des collectivités induites par la réforme limiteront d'autant leur marge de manoeuvre. Toutefois, les conséquences attendues ne frapperont pas de la même manière l'ensemble des 1,2 millions d'associations : 71 % des financements publics sont d'ores et déjà concentrés sur 5 % d'entre elles. Les petites associations

seront les moins concernées par ces diminutions de crédits puisqu'elles reposent sur un travail bénévole et le produit des cotisations. Les grandes ONG humanitaires pourront peut-être s'en sortir grâce à l'accroissement des dons, legs et du mécénat.

C'est malheureusement l'ensemble du tissu associatif axé sur l'insertion, la cohésion et l'innovation sociale, le développement rural (nous l'avons déjà vu avec la pénible passe que vient de traverser notre Confédération nationale), l'éducation populaire, le sport pour tous, ... qui risque de connaître les plus grandes difficultés. Il leur faudra donc augmenter les ventes de prestations, les cotisations qui représentent déjà 42% de leur financement actuellement. Le mécénat même en forte progression ne représente que 2 % de leur source de financement. Le secteur médico-social risque bien d'être le second secteur le plus touché alors même qu'il représente aujourd'hui l'essentiel des 2 millions de salariés et 40 % du poids économique du secteur. Les besoins y augmentent sous le poids du chômage, du vieillissement, de la dépendance. Une natalité de bon niveau engendre des besoins en termes de gardes d'enfants et d'activités péri et extrascolaires. Là où les associations remplissent une des missions de service public, les financements ne disparaîtront pas mais induiront encore plus fortement la concurrence à des appels d'offre et une plus forte pression à la productivité.



Alors que faire ?

Dans ce contexte morose, il est plus que nécessaire de s'organiser, de se fédérer, de se faire entendre de l'opinion en soumettant au débat public certains choix budgétaires. Il paraît ainsi anormal que l'unique instance de représentation de la vie associative, la CPCA, Conférence permanente des coordinations associatives (voir article ci-après) ait si peu de moyens !

Il y a ainsi lieu de renforcer les lieux de concertation avec la puissance publique, de créer des chartes des engagements réciproques (tels que promis lors du centenaire de la loi 1901) ainsi que des conseils locaux de la vie associative. On ne peut reprocher aux collectivités de resserer leur budget en temps de crise mais on peut leur demander de le faire dans la transparence en affichant leur priorité, en dialoguant avec les représentants associatifs.

Changer les rapports

Préparer 2014 ne pourra se faire sans créer ces espaces de concertation où le maître mot devra être la co-construction des territoires. Cette nouvelle forme d'associationisme permettra de réorganiser le vivre-ensemble et de renforcer la démocratie où le développement économique n'aura de valeur que s'il est au service d'une justice sociale.

Sources : «*Quelles relations avec les collectivités - Hugues Sibille et Viviane Tchernonog*», *Le Monde Association* du 28 octobre 2010 - «*Politique de l'association*» Jean-Louis Laville - Editions du Seuil, 2010

Des propositions concrètes pour une politique associative

Lors de la plénière d'ouverture du Forum national des associations et des fondations, la CPCA interpellait le Ministre en charge de la vie associative en exercice, Marc-Philippe Daubresse, pour lui soumettre 3 propositions concrètes en faveur d'une politique associative :

- en plaidant pour le maintien des financements croisés menacés par le projet de réforme des collectivités territoriales
- en militant pour maintenir le dispositif DLA (Dispositif local d'accompagnement) en baisse de 15% dans le projet de loi de finances
- en réunissant au plus vite le comité de suivi, interministériel et partenarial, de la circulaire du 18/01/2010, en application des conclusions de la dernière Conférence de la vie associative

Depuis cette date, la réforme des collectivités territoriales a été définitivement adoptée par le Sénat et par l'Assemblée Nationale le 16 novembre dernier. Le texte issu de la commission mixte paritaire nous offre un sursis, mais pas la victoire.

Extrait de la Lettre adressée à M. Luc Chatel, Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et à Mme Jeannette Bougrab, Secrétaire d'Etat, le 15 novembre 2010